

# LETTRES DU MONDE

## Convention de partenariat

entre la ville de Royan et l'association Lettres du monde

DMÉDIATH N° 20.360

Année 2020

---

Entre les soussignés :

**la ville de Royan**

80 Avenue de Pontailac – 17205 Royan Cedex

Représentée par M. Patrick MARENGO, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

d'une part

et

**l'association Lettres du monde**

9 rue Etobon Chenebier 33100 Bordeaux

N° SIRET : 452 274 798 00035 - APE 9499 Z

représentée par M. Alexandre PERAUD, son Président

d'autre part

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

L'association **Lettres du monde** conçoit, prépare et réalise différentes formes d'actions culturelles et manifestations littéraires afin de mieux faire connaître en Nouvelle-Aquitaine les littératures et les cultures étrangères.

Ses programmes s'attachent notamment à favoriser la découverte, par des rencontres et des lectures, de différents acteurs de la chaîne du livre (éditeurs, auteurs, traducteurs, illustrateurs...). Du 12 au 22 novembre 2020, l'association organise **Lettres du monde – Un nouveau monde ?**, le festival des littératures du monde ; la ville de Royan souhaite proposer à ses habitants un événement littéraire favorisant le dialogue et l'échange avec d'autres cultures.

Les parties désignées ci-dessus décident, d'un commun accord, **la mise en place** :

- **le mardi 17 novembre 2020 à 18h à la Médiathèque**, une rencontre littéraire avec l'auteur **Velibor ČOLIĆ**, accompagnée de Nathalie Jaulain, modératrice.

La bibliothèque se chargera de solliciter une librairie indépendante pour la présence du livre de l'auteur invité (son dernier ouvrage paru) pour vente et signature à l'issue de la rencontre.

### **Article 1 - Mise en œuvre du partenariat et montage financier**

Pour la mise en place de ce programme, la ville de Royan accordera la somme forfaitaire de 800€ (huit cent euros) à l'association **Lettres du monde**.

L'association **Lettres du monde** prendra en charge et assumera les dépenses représentées par :

- le contact et le suivi des relations avec les invités,
- l'organisation et le financement des déplacements, ainsi que les cachets des intervenants invités à ce programme ;
- la fourniture de documentations et d'informations à la médiathèque et à la ville pour la préparation et la communication de ce programme.

### **Article 2 – Publicité - communication**

Le programme général et tous les éléments nécessaires à l'information - presse du festival *Lettres du monde – Un nouveau monde ?* seront réalisés et pris en charge par l'association **Lettres du monde**. Des exemplaires seront mis à la disposition de la bibliothèque. Dans tous les supports de communication sera mentionné le nom de la ville de Royan et de sa bibliothèque.

De son côté, la ville et la bibliothèque de Royan mentionneront « En partenariat avec **Lettres du monde – Un nouveau monde ?**, festival des littératures du monde » dans tous les documents de communication (programme, invitation, journal municipal, autres supports...) et prendra en charge la réalisation des documents et des actions de communication propres à sa médiathèque (plaquettes, cartons d'invitation, cocktail...).

### **Article 3 – Règlement**

La ville de Royan s'engage à régler cette somme à l'association sur présentation d'une facture au terme de la réalisation de ce programme.

### **Article 4 – Annulation**

En cas reconnu de force majeure, la présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit moyennant une indemnité de 50% du forfait demandé. La force majeure s'entend d'un évènement imprévisible, extérieur, et indépendant de la volonté des parties, empêchant ces dernières d'exécuter le présent contrat.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires, le 12 octobre 2020.

Le Président de l'association

**Lettres du monde,**

Alexandre PERAUD



LETTRES DU MONDE  
9 RUE ETOBON CHENEBIER  
33100 BORDEAUX  
0953085010  
SIRET 45227479000035

Pour le Maire et par délégation,

Didier SIMONNET

Premier adjoint

